

02.02.2005 – 14:42 Uhr

Or de la Banque nationale Le Conseil fédéral bafoue la volonté populaire

Berne (ots) -

En décidant, sans base constitutionnelle ni légale, de répartir les réserves dor superflues de la Banque nationale à la Confédération et aux cantons, le Conseil fédéral bafoue la volonté populaire. À plusieurs reprises en effet, les Suissesses et les Suisses ont dit, lors de votations populaire ou de sondages, que ces réserves dor devaient, parce quelles sont la fortune du peuple, revenir à ce dernier. Et pour une majorité de la population, LAVS, une assurance à proprement parler populaire, en représente le juste destinataire.

En distribuant une partie de cet or aux cantons, le Conseil fédéral adopte une stratégie dangereuse. Il veut en procédant de la sorte, que sa deuxième réforme, contestée, de limposition des entreprises soit mieux acceptée par les cantons. Cette réforme offre en effet des millions de francs de cadeaux fiscaux aux actionnaires, tandis quelle occasionnera des pertes fiscales tant pour la Confédération que pour les cantons. Lor de la Banque nationale devrait alors compenser ces pertes ; cela, sur le dos de la majorité de la population.

Pietro Cavadini (079 353 01 56), responsable du Service de linformation à IUSS, se tient à votre disposition pour de plus amples informations.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100485668> abgerufen werden.